

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 27 février 2024

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents à la séance | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|--|---|
| 19 | 19 | 19 |

Date de la convocation : 23 février 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-sept février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-trois février deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Secrétaire de séance : Madame LELIÈVRE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 020 – BUSAGE DU FOSSÉ DE LA ROUTE DE SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rapporte que la commune vient de prendre connaissance qu'un rapport d'étude géotechnique de 2014 commandé par le département faisait état de la présence d'une cavité sous un fossé bordant la route de Saint Pierre de Varengenville, après le clos des charmilles, à l'intérieur de l'agglomération. Aujourd'hui, ce fossé s'est considérablement affaissé et menace la route.

Suivant les indications de ce rapport, il apparaît plus qu'opportun de réaliser de toute urgence le busage de ce fossé.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter le devis obtenu pour la réalisation de ces travaux, celui-ci se montant à 23 700 euros HT.

Face à cette importante dépense, Monsieur le Maire souhaite demander des subventions auprès de différentes instances, notamment l'État et le département de la Seine-Maritime.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- AUTORISER les travaux de busage du fossé de la route de Saint Pierre de Varengenville ;
- AUTORISER le Maire à demander des subventions pour réaliser lesdits travaux auprès de différentes instances, et notamment l'État et le département de la Seine-Maritime, pour un montant estimé de 23 700 euros HT.

Monsieur CALTOT expose que des arrivées importantes de ruissellement ont créé une cavité sur la route de Saint Pierre de Varengenville, à l'intérieur de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE les travaux de busage du fossé de la route de Saint Pierre de Varengenville ;**
- **AUTORISE le Maire à demander des subventions pour réaliser lesdits travaux auprès de différentes instances, et notamment l'État et le département de la Seine-Maritime, pour un montant estimé de 23 700 euros HT.**

Pour extrait certifié conforme

Date d'affichage de la présente délibération
Le 06 mars 2024



Le Maire, Jean-Paul COUILLER